



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 6 mars 2018, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le conseiller Jean Tourangeau, madame la conseillère Pauline Lafrenière, monsieur le conseiller Claude Bergeron, madame la conseillère Mireille Brazeau et monsieur le conseiller Michel B. Gauthier.

ÉTAIENT également présents : Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et monsieur Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, Secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint.

ÉTAIT absent : Monsieur le conseiller Benjamin Campin. (Absence motivée)

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 2 mars 2018

Monsieur le Maire,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 56 du règlement portant le 579-05, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par la soussignée, pour être tenue le mardi 6 mars 2018, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et que les sujets suivants seront déposés, à savoir :

I. MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. RÉOLUTIONS

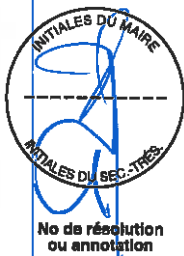
1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 6 mars 2018.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Présentation d'une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage résidentiel de 9,14 mètres par 10,36 mètres à une distance de 10,62 mètres d'une ligne avant au lieu de 15 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 98, chemin de la Bourgade.

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 6 mars 2018.

La Secrétaire-trésorière
et Directrice générale,

Patricia Fillet



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

18-03-072

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

A.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** : Présentation d'une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage résidentiel de 9,14 mètres par 10,36 mètres à une distance de 10,62 mètres d'une ligne avant au lieu de 15 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 98, chemin de la Bourgade.

INSCRIPTION AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : Aucune question n'a été posée relativement à l'assemblée publique de consultation.

18-03-073

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.


Patricia Fillét
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale


Jacques Laurin
Maire



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 6 mars 2018, 20 h 10, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le conseiller Jean Tourangeau, madame la conseillère Pauline Lafrenière, monsieur le conseiller Claude Bergeron, madame la conseillère Mireille Brazeau et monsieur le conseiller Michel B. Gauthier.

ÉTAIENT également présents : Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et monsieur Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, Secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint.

ÉTAIT absent : Monsieur le conseiller Benjamin Campin. (Absence motivée)

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

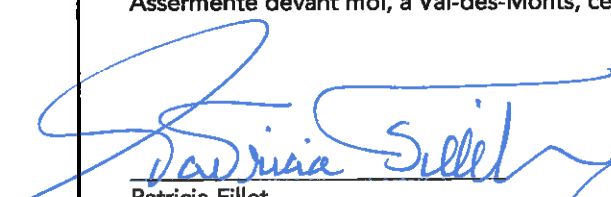
Conformément à l'article 49 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil d'une municipalité dont le mandat est en cours à la date de l'entrée en vigueur du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de cette municipalité doit, dans les 30 jours qui suivent cette date, faire le serment suivant :

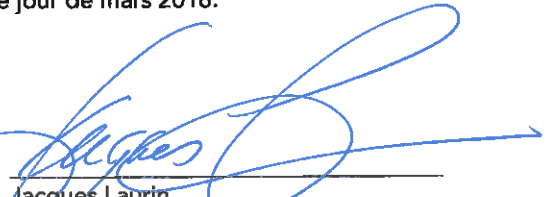
SERMENT D'OFFICE DU MAIRE

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, procède à la lecture de son serment d'office, et ce, suite à l'adoption du règlement portant le numéro 816-18, à savoir :

JE soussigné, Jacques Laurin, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Maire dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Val-des-Monts et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermenté devant moi, à Val-des-Monts, ce sixième jour de mars 2018.


Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

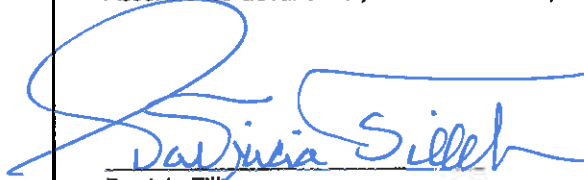

Jacques Laurin
Maire


SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO UN

Monsieur le conseiller Jean Tourangeau procède à la lecture de son serment d'office, et ce, suite à l'adoption du règlement portant le numéro 816-18, à savoir :

JE soussigné, Jean Tourangeau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Conseiller du district numéro un dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Val-des-Monts et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermenté devant moi, à Val-des-Monts, ce sixième jour de mars 2018.


Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale


Jean Tourangeau
Conseiller



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

SERMENT D'OFFICE DE LA CONSEILLÈRE DU DISTRICT NUMÉRO DEUX

Madame la Conseillère Pauline Lafrenière procède à la lecture de son serment d'office, et ce, suite à l'adoption du règlement portant le numéro 816-18, à savoir :

JE soussignée, Pauline Lafrenière, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Conseillère du district numéro deux dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Val-des-Monts et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermentée devant moi, à Val-des-Monts, ce sixième jour de mars 2018.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Pauline Lafrenière
Conseillère

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO TROIS

Monsieur le Conseiller Claude Bergeron procède à la lecture de son serment d'office, et ce, suite à l'adoption du règlement portant le numéro 816-18, à savoir :

JE soussigné, Claude Bergeron, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Conseiller du district numéro trois dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Val-des-Monts et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermenté devant moi, à Val-des-Monts, ce sixième jour de mars 2018.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Claude Bergeron
Conseiller

SERMENT D'OFFICE DE LA CONSEILLÈRE DU DISTRICT NUMÉRO CINQ

Madame la Conseillère Mireille Brazeau procède à la lecture de son serment d'office, et ce, suite à l'adoption du règlement portant le numéro 816-18, à savoir :

JE soussignée, Mireille Brazeau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Conseillère du district numéro cinq dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Val-des-Monts et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermentée devant moi, à Val-des-Monts, ce sixième jour de mars 2018.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Mireille Brazeau
Conseillère



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO SIX

Monsieur le Conseiller Michel B. Gauthier procède à la lecture de son serment d'office, et ce, suite à l'adoption du règlement portant le numéro 816-18, à savoir :

JE soussigné, Michel B. Gauthier, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Conseiller du district numéro six dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Val-des-Monts et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermenté devant moi, à Val-des-Monts, ce sixième jour de mars 2018.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Michel B. Gauthier
Conseiller

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Claude Bergeron, conseiller du district électoral numéro trois, à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer les règlements portant les numéros 579-05 et 621-07 concernant les règles d'ordre et de procédures du Conseil.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière mentionne que l'objet de ce règlement est une refonte complète des règles sur la conduite des débats, le maintien du bon ordre et des procédures lors des séances du Conseil municipal.

Claude Bergeron
Conseiller

18-03-074

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié en retirant l'item suivant, à savoir :

- ✓ Item 5.2 : Pour autoriser la signature d'un protocole d'entente – Municipalité de Val-des-Monts – L'Association de la Foire de Poltimore.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-03-075

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2018

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018 tenues à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-03-076

POUR DEMANDER AU MOUVEMENT DESJARDINS D'ARRÊTER LES FERMETURES MASSIVES DES POINTS DE SERVICES ET L'ÉLIMINATION DES GUICHETS AUTOMATIQUES EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins a annoncé l'élimination des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du point de services de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

CONSIDÉRANT QUE cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin;

CONSIDÉRANT QUE cette vague vise principalement les petites localités et contribue à la dévitalisation de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Désire signifier aux autorités du Mouvement Desjardins sa vive opposition à la décision qu'il a prise en éliminant les guichets automatiques et la fermeture de points de services en Outaouais et ailleurs au Québec.
2. Désire lui rappeler que l'orientation qu'il a prise va à l'encontre de la mission de la raison d'être du Mouvement Desjardins.
3. Demande qu'un point de service soit localisé sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts pour répondre aux besoins de ses citoyens.
4. Demande au Mouvement Desjardins de se rappeler qu'il est un important partenaire financier et citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec.
5. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-03-077

POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MADAME NATHALIE VEILLEUX - POSTE D'ADMINISTRATEUR - APPUYER LA CANDIDATURE DE MONSIEUR ALAIN MERCIER - POSTE D'ADMINISTRATEUR - REPRÉSENTANT SOCIOÉCONOMIQUE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 18 avril 2017, la résolution portant le numéro 17-04-149, aux fins d'autoriser le regroupement et l'intégration de l'Office municipal d'habitation de Val-des-Monts avec l'Office municipal d'habitation de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Courchesne, directeur général de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, a fait parvenir une lettre, datée du 15 septembre 2017, informant la Municipalité de Val-des-Monts que suite à la modification de leurs règlements généraux, ladite OMH est à la recherche d'une personne pour combler un poste d'administrateur, représentant socioéconomique, au sein de leur conseil d'administration pour représenter les différents Offices intégrés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2017, la résolution portant le numéro 17-10-346, aux fins d'appuyer la candidature de madame Nathalie Veilleux pour le poste d'administrateur, représentant socioéconomique, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Veilleux a fait parvenir, à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, un courriel daté du 13 février 2018, aux fins de remettre sa démission au poste d'administrateur, représentant socioéconomique, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Mercier a soumis à la Directrice générale les documents inhérents à sa candidature.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte la démission de madame Nathalie Veilleux au poste d'administrateur, représentant socioéconomique, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, et ce, à compter du 13 février 2018.
2. Appuie, sur la recommandation de la Directrice générale, la candidature de monsieur Alain Mercier pour le poste d'administrateur, représentant socioéconomique, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gatineau.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-03-078

POUR APPUYER LES DÉMARCHES DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS - DEMANDE DE RÉVISION - DOSSIER DE RÉCLAMATION - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - INONDATION DU PRINTEMPS 2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil des Maires, tenue le 15 février 2018, la résolution portant le numéro 18-02-065, aux fins demander la révision du dossier de réclamation présentée par ladite MRC au ministère de la Sécurité publique, et ce, pour les inondations du printemps 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts croit opportun d'appuyer la MRC dans sa demande de remboursement auprès de la Sécurité publique du Québec aux fins de recouvrer les sommes pour le déploiement exceptionnel de ressources pour assurer notamment la sécurité des personnes et des biens lors des inondations du printemps 2017.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Signifie au ministre de la Sécurité publique son désaccord suite au rejet de la demande de remboursement déposée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour couvrir un déploiement exceptionnel de ressources pour assurer notamment la sécurité des personnes et des biens lors des inondations du printemps 2017.
2. Demande au ministre de la Sécurité publique de réviser la demande de remboursement déposée par la MRC en considérant adéquatement les faits et les circonstances liés à la nature exceptionnelle de la crue printanière 2017.
3. Demande au ministre de la Sécurité publique d'accorder le remboursement complet d'une somme de 190 493,67 \$, telle que réclamée par la MRC pour couvrir un déploiement exceptionnel de ses ressources lors d'événements tout aussi exceptionnels.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le 6 mars 2018

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la Section IX – Rapport du trésorier, article 513, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lequel article stipule que :

« Le trésorier doit au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, déposer devant le conseil de la Municipalité un rapport de ses activités prévues au présent chapitre pour l'exercice financier précédent (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Il transmet copie de ce rapport au Directeur général des élections. »

Conformément à la procédure P-M-A.5, je vous sou mets mon rapport d'activités, et ce, pour l'année 2017 :

Le rapport de la Présidente d'élection concernant l'élection générale du 5 novembre 2017 a été déposé, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec, le 21 novembre 2017 et le libellé se retrouve aux pages 472 à 478 du livre des délibérations, et ce, au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

1. PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

- Aucun parti n'a été autorisé sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.

2. SÉSSION DE FORMATION

- Entre le dépôt du rapport de la Présidente d'élection, le 21 novembre 2017 et le 31 décembre 2017, aucune autre formation n'a été reçue.

3. CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 5 NOVEMBRE 2017

NOM, PRÉNOM CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	MAIRIE – DISTRICT – POSTE	AGENT OFFICIEL – REPRÉSENTANT ET AGENT OFFICIEL	% DE VOTES OBTENUS
Bélec, Richard	Mairie	Bélec, Richard	33,37
Laurin, Jacques		Gosselin, René	64,75
Lessard, Serge (a retiré sa candidature avant le jour du scrutin)		Lessard, Serge	Aucun
Pourcentage -- Bulletins de votes rejetés			1,88
Thibault, Gaéтан	Conseiller – District 1	Thibault, Gaéтан	44,23
Tourangeau, Jean		Tourangeau, Jean	53,53
Pourcentage -- Bulletins de votes rejetés			2,24
Bernard, France	Conseiller – District 2	Bernard, France	23,40
Lafrenière, Pauline		Lafrenière, Christine	49,43
Renaud, André		Renaud, André	24,71
Pourcentage -- Bulletins de votes rejetés			2,46
Bergeron, Claude (élu par acclamation)	Conseiller – District 3	Urban, Jens	Aucun
Campin, Benjamin	Conseiller - District 4	Campin, Benjamin	49,92
Caron, Michel		Renaud, Chantal	47,45
Pourcentage -- Bulletins de votes rejetés			2,63
Brazeau, Mireille (élu par acclamation)	Conseiller - District 5	Brazeau, Mireille	Aucun
Brière, Linda N.	Conseiller - District 6	Brière, Linda N.	9,67
Gauthier, Michel B.		Gauthier, Michel B.	50,10
Lafrenière, Marc		Lafrenière, Marc	25,73
Tessier, Denis		Grégoire, Céline	13,54
Pourcentage -- Bulletins de votes rejetés			0,96

4. RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT

NOM, PRÉNOM CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	MAIRIE – DISTRICT – POSTE	DATE DE PRODUCTION	LIMITES DE DÉPENSES ÉLECTORALES	DÉPENSES EFFECTUÉES A ÊTRE AUTORISÉES
Bélec, Richard	Mairie	5 février 2018	6 807,00 \$	5 236,23 \$
Laurin, Jacques		11 janvier 2018		4 776,26 \$
Lessard, Serge (a retiré sa candidature avant le jour du scrutin)		5 février 2018		Aucune
Thibault, Gaéтан	Conseiller – District 1	2 février 2018	2 448,00 \$	1 181,76 \$
Tourangeau, Jean		22 janvier 2018		900,85 \$
Bernard, France	Conseiller – District 2	15 janvier 2018	2 445,90 \$	740,45 \$
Lafrenière, Pauline		12 décembre 2017		1 439,14 \$
Renaud, André		4 janvier 2018		442,35 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

Bergeron, Claude (élu par acclamation)	Conseiller - District 3	21 novembre 2017	Aucune	Aucune
Campin, Benjamin	Conseiller - District 4	2 février 2018	2 453,40 \$	807,52 \$
Caron, Michel		2 février 2018		966,89 \$
Brazeau, Mireille (élu par acclamation)	Conseiller - District 5	5 février 2018	Aucune	Aucune
Brière, Linda N.	Conseiller - District 6	1 ^{er} février 2018	2 309,10 \$	943,18 \$
Gauthier, Michel B.		5 février 2018		1 164,79 \$
Lafrenière, Marc		31 janvier 2018		1 050,38 \$
Tessier, Denis		22 janvier 2018		684,54 \$

5. REMBOURSEMENT À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

- La Municipalité de Val-des-Monts n'a émis aucun chèque relativement à des frais de vérification étant donné qu'aucun parti politique n'a été autorisé.
- En ce qui concerne les dépenses électorales, aucun chèque n'a encore été émis étant donné que le bureau de la Directrice générale est en attente des autorisations et de la confirmation en provenance du bureau du Directeur général des élections du Québec.

6. RAPPORTS PRODUITS ET NON PRODUITS

- Les agents officiels suivants ont déposé leurs rapports, et ce, dans les délais impartis pour l'élection générale du 5 novembre 2017, à savoir :
 - Monsieur Richard Bélec
 - Monsieur René Gosselin
 - Monsieur Serge Lessard
 - Monsieur Gaétan Thibault
 - Monsieur Jean Tourangeau
 - Madame France Bernard
 - Madame Christine Lafrenière
 - Monsieur André Renaud
 - Monsieur Jens Urban
 - Monsieur Benjamin Campin
 - Madame Chantal Renaud
 - Madame Mireille Brazeau
 - Madame Linda N. Brière
 - Monsieur Michel B. Gauthier
 - Monsieur Marc Lafrenière
 - Madame Céline Grégoire

7. CORRESPONDANCE

- Durant le processus électoral, la soussignée a fait parvenir divers avis et lettres au personnel de la Municipalité, aux candidats indépendants autorisés, aux agents officiels desdits candidats, et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Le tout étant indiqué dans le rapport de la Présidente d'élection qui a été envoyé au Directeur général des élections le 21 novembre 2017.

8. LIVRETS DE REÇUS DE CONTRIBUTIONS NON UTILISÉS

- Suivant l'élection générale du 5 novembre 2017, la soussignée retournera les livrets de reçus non-utilisés des candidats indépendants autorisés, après l'autorisation de remboursement des dépenses électorales en provenance du bureau du Directeur général des élections du Québec ou, après le dépôt des rapports additionnels de certains candidats indépendants autorisés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

9. PUBLICATION DES RÉSULTATS

- Le 14 novembre 2017, j'ai fait afficher sur le territoire ainsi que sur la page Web de la Municipalité l'avis public du résultat. Cet avis a également été publié dans le journal l'Évol.

André Malette
Secrétaire d'élection

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et Directrice
générale et Présidente d'élection

Myrian Nadon
Adjointe à la Présidente d'élection

18-03-079

POUR ACCEPTER LE RÉPERTOIRE DES ENSEIGNES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 28 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2012, la résolution portant le numéro 12-12-387, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 12-RM-03 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 dudit règlement stipule que le Conseil municipal est autorisé, par résolution, à déterminer les localisations d'arrêts obligatoires des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 juin 2017, la résolution portant le numéro 17-06-226, aux fins d'accepter le répertoire des enseignes du service des Travaux publics en date du 18 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics a procédé à certaines modifications ou installations en date du 28 février 2018.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, le répertoire des enseignes de la Municipalité de Val-des-Monts, préparé par ledit service en date du 28 février 2018.
2. Autorise le service des Travaux publics à effectuer, au fur et à mesure des besoins, les modifications requises, lesquelles devront être soumises au Conseil municipal pour adoption.
3. Transmet copie de ladite résolution et dudit répertoire, conformément aux ententes entre la Municipalité de Val-des-Monts et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et à la Cour municipale de ladite MRC pour leur entrée en vigueur.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-03-080

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 18-002 -
COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISER LE
BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À EFFECTUER
LES PAIEMENTS - COMPTES À PAYER AU MONTANT
DE 660 161,18 \$ - COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE
1 686 230,50 \$ - SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS AU
MONTANT DE 323 188,74 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, la résolution portant le numéro 09-07-193, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 658-09, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 625-07, décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du règlement portant le numéro 658-09 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégués;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement portant le numéro 658-09 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation de la Directrice adjointe du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois de février 2018, portant le numéro 18-002, totalisant une somme de 2 669 580,42 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité ainsi que les salaires, à savoir :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie 5	75 977,85 \$
Paie 6	54 053,35 \$
Paie 7	83 540,56 \$
Paie 8	109 616,98 \$
Total	323 188,74 \$

2. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 2 346 391,68 \$.

Année	Comptes à payer	Comptes payés	Total
2017	8 064,98 \$	1940,00 \$	10 004,98 \$
2018	652 096,20 \$	1 684 290,50 \$	2 336 386,70 \$
Total	660 161,18 \$	1 686 230,50 \$	2 346 391,68 \$

3. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois de février 2018, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 2 346 391,68\$.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-03-081

**POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE
BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À PAYER À
LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) -
HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU
MONTANT DE 33 226,14 \$ « TAXES INCLUSES »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 mai 2017, la résolution portant le numéro 17-05-175, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL (SENCRL) à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité, et ce, pour l'année 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-03-081

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL a fait parvenir au bureau de la Direction générale des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : EU - Surette, Paul (1886, route du Carrefour) Résolution numéro : 15-07-237 V/Réf. : 8293-505	5 976,00 \$	59,82 \$	301,79 \$	602,07 \$	6 939,68 \$
N/Réf. : EU - Charron, Mario (360, route du Carrefour) Résolution numéro : 15-11-378 V/Réf. : 8293-510	1 290,00 \$	8,95 \$	64,95 \$	129,57 \$	1 493,47 \$
N/Réf. : EU - Ouellet, Bernard et Cluniat, Marie-Reine (123, chemin du Lac-du-Marbre) Résolution numéro : 16-02-058 V/Réf. : 8293-522	400,00 \$	6,20 \$	20,31 \$	40,52 \$	467,03 \$
N/Réf. : TP - Excavasphalte (6422845 Canada inc.) & Aviva, compagnie d'assurance du Canada (reconstruction du chemin Saint-Joseph) Résolution numéro : 16-12-425 V/Réf. : 8293-543	656,00 \$	-	32,80 \$	65,44 \$	754,24 \$
N/Réf. : EU - Pasargad Development Corporation in Trust (59, chemin de la Culbute) Résolution numéro : 17-02-050 V/Réf. : 8293-545	192,00 \$	-	9,60 \$	19,15 \$	220,75 \$
N/Réf.: RH - Dupuis, Marc Caroll - Pompier Résolution numéro : 17-03-109 V/Réf. : 8293-550	4 995,00 \$	45,20 \$	252,01 \$	502,76 \$	5 794,97 \$
N/Réf. : TX - Les industries McAsphalt Ltée - c. - Excavasphalte et Aviva Bon de commande : 7074 V/Réf. : 8293-554	400,00 \$	-	20,00 \$	39,90 \$	459,90 \$
N/Réf. : EU - Frigon, Simon (216, chemin Sarrasin) Résolution numéro : 17-06-242 V/Réf. : 8293-556	176,00 \$	-	8,80 \$	17,56 \$	202,36 \$
N/Réf. : RH - Association Pompiers (ières) VDM - CSN - Griefs - Article 59 Résolution numéro : 17-11-409 V/Réf. : 8293-563	10 800,00 \$	-	540,00 \$	1 077,30 \$	12 417,30 \$
N/Réf. : SM Sports Plus et Stoitsis, Nicko Bon de commande : 7743 V/Réf. : 8293-569	440,00 \$	-	22,00 \$	43,89 \$	505,89 \$
N/Réf. : EU - Banque TD (41-B, chemin Hall) Bon de commande : 8016 V/Réf. : 8293-576	2 768,00 \$	-	138,40 \$	276,11 \$	3 182,51 \$
N/Réf. : TP - Carrière Sablière Dagenais Résolution numéro 18-02-036 V/Réf. : 8293-578	240,00 \$	-	12,00 \$	23,94 \$	275,94 \$
N/Réf. : TX - Poulin, Jacinthe (41-A, chemin Hall) Résolution numéro 17-05-208 V/Réf. : 12421-010	170,00 \$	298,45 \$	14,58 \$	29,07 \$	512,10 \$
TOTAUX	28 503,00 \$	418,62 \$	1 437,24 \$	2 867,28 \$	33 226,14 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-03-081

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Décrète, sur la recommandation de la Directrice adjointe du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 33 226,14 \$ « taxes incluses » et autorise le bureau de la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
02-130-00-412	902,93 \$	Frais juridiques – Administration
02-160-00-412	16 630,23 \$	Frais juridiques – Ressources humaines
02-320-00-412	940,69 \$	Frais juridiques – Voirie
02-610-00-412	11 419,47 \$	Frais juridiques – Urbanisme
02-701-20-412	461,95 \$	Frais juridiques – Loisirs et culture
54-134-91-000	1 437,24 \$	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	1 433,63 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-03-082

**POUR METTRE FIN À L'ENTENTE ENTRE LA
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS ET LE
CLUB QUAD VTT DE L'OUTAOUAIS -
CONSTRUCTION DE SENTIERS DE VÉHICULES
TOUT-TERRAIN EN DIFFÉRENTES PHASES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 21 juin 2016, la résolution portant le numéro 16-06-224, aux fins d'autoriser la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Club Quad VTT de l'Outaouais, pour la construction des sentiers de véhicules tout-terrain sur son territoire, ledit protocole ayant été signé le 4 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le mandat prévu à l'article 2 du protocole d'entente et l'échéancier prévu au rapport d'étape portant le numéro 2016-04-26 n'ont pas été respectés;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de l'entente stipule que si l'une ou l'autre des dispositions du protocole n'est pas respectée, l'entente devient invalide, inopérante et nulle et de nul effet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du protocole, l'entente d'une durée de 10 ans est révocable en tout temps par la Municipalité par résolution de son Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mets fin à l'entente d'une durée de 10 ans, intervenue le 4 août 2016, entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Club Quad VTT de l'Outaouais pour la construction de sentiers de véhicules tout-terrain en différentes phases sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-03-082

2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

« RÉSOLUTION RETIRÉE »

POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE - MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS - L'ASSOCIATION DE LA FOIRE DE POLTIMORE

18-03-083

POUR AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS ET LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS - PROJET DE « BOÎTES À LIRE EXTÉRIEURES »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1^{er} août 2017, la résolution portant le numéro 17-08-296, aux fins de produire et déposer auprès de la MRC des Collines-de-l'Outaouais une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets – Fonds de développement culturel – Projet de « boîtes à lire extérieures »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une réponse favorable du Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais, le 14 février 2018, pour son projet de « boîtes à lire extérieures »;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais accorde une contribution financière non-remboursable maximale de 4 000 \$ selon les conditions du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec le Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais pour accepter les conditions de la mise en place dudit projet;

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise, sur la recommandation du Directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et l'approbation du bureau de la Direction générale, la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Centre local de développement des Collines-des-l'Outaouais, pour le projet de « boîtes à lire extérieures ».
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-03-083

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT	DESCRIPTION
23-080-00-726	1 500 \$	Immobilisation – Loisirs – Ameublement

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-03-084

**POUR REFUSER UNE DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE - CONSTRUCTION
D'UN GARAGE RÉSIDENTIEL DANS LA
MARGE AVANT - MADAME MONIQUE
GRATTON ET MONSIEUR ROBERT MARLEAU
- 98, CHEMIN DE LA BOURGADE**

CONSIDÉRANT QUE madame Monique Gratton et monsieur Robert Marleau ont présenté au service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage résidentiel de 9,14 mètres par 10,36 mètres à une distance de 10,62 mètres d'une ligne avant au lieu de 15 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 98, chemin de la Bourgade;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Marleau, propriétaire, a signé une procuration autorisant madame Monique Gratton à agir en tant que mandataire pour le représenter, et ce, pour la propriété connue comme étant le 98, chemin de la Bourgade;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 19 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts a émis, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 janvier 2018, une recommandation au Conseil municipal portant le numéro CCU-18-02-003;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal « Le Droit », lors de l'édition du 16 février 2018, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 803-17 (règlement relatif aux dérogations mineures).

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Refuse, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dérogation mineure, telle que formulée par madame Monique Gratton et monsieur Robert Marleau, concernant la construction d'un garage résidentiel de 9,14 mètres par 10,36 mètres à une distance de 10,62 mètres d'une ligne avant au lieu de 15 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 98, chemin de la Bourgade.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-03-085

POUR DÉSIGNER UNE VOIE DE CIRCULATION SITUÉE DANS LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS - MONSIEUR SCOTT JENKINS - CHEMIN DE LA TRANQUILLITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 décembre 2006, la résolution portant le numéro 06-12-469, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 616-06 concernant la désignation officielle de certains noms de chemins dans la Municipalité de Val-des-Monts et que ce dernier lui permet dorénavant de désigner, modifier ou abolir le nom d'une voie de circulation par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Scott Jenkins a déposé une demande pour assigner un nom à la voie de circulation existante, laquelle donne accès à une résidence permanente et cinq résidences secondaires, laquelle se situe en partie sur les lots 4 943 074, 4 943 092, 4 943 091, 4 943 093, 4 943 090, 4 943 089 et 4 943 265 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a produit ses recommandations, lesquels sont indiqués dans un rapport daté du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a fait connaître ses recommandations, lors de sa session régulière, tenue le 10 janvier 2018, par sa résolution portant le numéro CCU-18-01-004.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU**

PAR CES MOTIFS ce Conseil, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Accepte de désigner officiellement la voie de circulation existante, tel que formulé par monsieur Scott Jenkins à savoir :
 - a. Le chemin de la Tranquillité, qui représente une voie de circulation existante donnant accès à une résidence permanente et cinq résidences secondaires, laquelle se situe en partie sur les lots 4 943 074, 4 943 092, 4 943 091, 4 943 093, 4 943 090, 4 943 089 et 4 943 265 du cadastre du Québec, et ce, tel qu'indiqué aux plans préparés par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme intitulé « Localisation A, B, C et D ».
2. Souligne que, suite à l'officialisation et l'accord des noms identifiés dans la présente par la Commission de toponymie du Québec, la liste des noms officiels identifiée « Annexe II » portant le numéro de référence II-VM-616-06 et la carte identifiée « Annexe III » portant le numéro de référence III-VM-616-06, jointes au règlement portant le numéro 616-06, seront modifiées pour intégrer les nouvelles désignations en fonction des informations contenues dans le rapport du service de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-03-086

POUR MANDATER LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) - CONSTRUCTION SANS PERMIS - 262, TOUR-DU-LAC-GILMOUR

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a constaté des travaux sans permis sur la propriété connue comme étant le 262, Tour-du-Lac-Gilmour;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a enjoint le propriétaire de l'immeuble concerné afin qu'il se conforme à la réglementation et que celui-ci n'obtempère pas à notre demande.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-03-086

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mandate, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, la firme d'avocats RPGL (SENCRL), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 300, Gatineau (Québec) J8T 8B7, aux fins de représenter la Municipalité de Val-des-Monts devant une cour compétente visant à faire respecter la réglementation municipale applicable en l'espèce, et ce, pour la propriété connue comme étant le 262, Tour-du-Lac-Gilmour.
2. Mandate la firme d'avocats RPGL (SENCRL), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 300, Gatineau (Québec) J8T 8B7, aux fins d'entreprendre toute procédure appropriée, au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, contre les propriétaires concernés, afin d'exécuter le jugement obtenu et récupérer, le cas échéant, les frais extrajudiciaires encourus par la Municipalité de Val-des-Monts.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution et toutes ententes à intervenir visant à obtenir le respect des règlements de la Municipalité de Val-des-Monts.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.


18-03-087

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.


Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale


Jacques Laurin
Maire